



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Participation du public – Motifs de la décision

Motifs de l'arrêté réglementant la pêche de loisir des espèces dont la pêche professionnelle est soumise à TAC et quotas

Projet soumis à participation du public du 18/07/2014 au 07/08/2014 sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Le présent arrêté a pour objet de réglementer la pêche de loisir des espèces pour lesquelles la pêche professionnelle est soumise à un total admissible de captures (TAC) de niveau zéro.

Cet arrêté poursuit donc des objectifs de protection des ressources halieutiques, de maintien du bon ordre des activités de pêche et d'équité entre pêche professionnelle et de loisir.